Département du **FINISTERE**
Arrondissement de **QUIMPER**
Commune de **TREMEOC**

Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié le
ID : 029-212902969-20260825-D202656-DE

DELIBERATIONS 2026119

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2026.

L'an deux mil vingt-six le vingt-cinq août à 19 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sonia BORDET, Maire.
Étaient présents à l'ouverture de la séance :
Sonia BORDET, Johny MEUR, Xavier HENNEQUIN, Catherine ROY, Françoise TRIN, Nathalie LE GOFF, Alexandre COCHARD, Xavier BRETON, Perrine DREZEN, Roseline COURROT, Amandine LE GUELLEC, Vincent FOLENS, Myrddin SCOTET, Pascal CLAISSE, Jean-Luc MICHELET, Solène GUEVEL PATIASHVILI
Absents excusés ayant donné procuration :
Stéphane MASZCZYK à Amandine LE GUELLEC
Marie-Laure LE PEMP à Pascal CLAISSE
Priscilla DEBRIX LECLERCQ à Alexandre COCHARD
Date de convocation : 20 août 2026
Après avoir procédé à l'appel des présents, Madame la Maire constate que le quorum est atteint.
Monsieur Pascal CLAISSE est nommé secrétaire de séance.

2026-56/ CESSION PARCELLES COMMUNALES

Madame la Maire présente le dossier.
Dans le cadre du lotissement situé « Ty Ar Garantec », permis d'aménager n° PA 29296 25 00002 déposé le 3 juillet 2025 en mairie, le lotisseur souhaite acquérir les parcelles communales :

- ZM187 d'une superficie de 44 m2
- ZM194 d'une superficie de 57 m2

Les frais nécessaires à cette mutation seront à la charge du lotisseur.
Solène GUEVEL PATIASHVILI quitte la salle et ne prend pas part au vote.

***Vu** l'avis favorable du groupe majoritaire de la commission aménagement, environnement et cadre de vie en date du 15 avril 2026 qui propose un prix de 42 €/ m2 ;*
***Vu** l'avis du service instructeur de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud en date du 29 mai 2026 ;*
***Vu** la saisine exceptionnelle du pôle d'évaluation domaniale sollicitée par la commune en date du 29 mai 2026 ;*
***Vu** l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 22 juin 2026 qui évalue les parcelles à 4300 € soit 42.57€/m2 ;*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, avec 15 voix pour et 3 abstentions,

- **D'accepter la proposition de cession des parcelles communales ZM187 d'une superficie de 44 m2 et ZM194 d'une superficie de 57 m2 au prix de 4242 € soit 42 € / m² ;**
- **D'autoriser Madame la Maire à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 27 août 2026
Publiée ou notifiée le 27 août 2026

Pour extrait conforme,
La Maire,
Sonia BORDET

MAIRIE DE TREMEOC (Finistère)